Trois épreuves écrites d'admissibilité : 60 points

Deux épreuves d'admission : 120 points

Épreuve écrite disciplinaire de français – 20 points – 3 h Note éliminatoire 5

Appui sur un texte de 400 à 600 mots

- Questions de connaissance sur la langue
- Questions sur le lexique
- Rédaction d'un développement présentant un raisonnement rédigé et structuré à partir d'un texte (extrait de roman, de nouvelle, de littérature d'idée, d'essai) d'environ 400 à 600 mots

Épreuve de leçon sur le français et les mathématiques – 80 points – 2 h de préparation + 1 h d'épreuve pour les 2 disciplines (30 min + 30 min)

Conception et animation d'une séance pour apprécier la maîtrise disciplinaire et les compétences pédagogiques du candidat : 2 sujets de leçon, 1 en français, 1 en mathématiques, avec au maximum 4 documents : supports pédagogiques, extraits manuels, traces copies, extrait programmes...

Exposé : 10 à 15 minut<mark>es - présentation des composant</mark>es pédagogiques

Entretien : 15 à 20 minutes pour faire préciser les points utiles

Épreuve écrite disciplinaire de mathématiques – 20 points – 3 h

Note éliminatoire 5

• 3 exercices indépendants sur les connaissances disciplinaires

Épreuve d'entretien – 40 points – 30 min de préparation + 1h05 d'épreuve

• EPS

Sujet proposé par le jury sur un contexte d'enseignement et un objectif d'acquisition pour la séance. Le candidat choisit le champ d'apprentissage.Le candidat est évalué sur les connaissances scientifiques, la sécurité, les choix pédagogiques, la cohérence avec la programmation et les enjeux de l'EPS.

Exposé: 15 min + Entretien: 15 minutes.

Épreuve écrite d'application – 20 points – 3 h Note éliminatoire 5

Au choix parmi trois sujets portant sur :

- Les sciences et technologie
- Histoire, géographie, EMC
- Arts (éducation musicale, arts plastiques, histoire des arts)

Le jury proposera un dossier (travaux de recherche et documents pédagogiques). Le candidat sera évalué sur la maîtrise disciplinaire en lien avec les contenus à enseigner et à appliquer, conception ou analyse d'une séquence ou séance)

Motivation et CSE

Fiche de candidature sur formation et parcours à remettre au préalable.

- Entretien sur projection dans le métier de professeur, réflexion personnelle, collectif dans l'établissement, envie d'enseigner, son parcours, ses travaux de recherche

5 minutes +10 minutes entretien avec le jury

- Entretien sur les motivations du candidat et aptitudes à se projeter et mise en situation afin d'apprécier les connaissances su système éducatif : droits et obligations du PE, institution scolaire, la classe, la sécurité, laïcité...)

20 min

Épreuve optionnelle LVE (allemand, anglais, espagnol, italien) – 20 points – Préparation 30 min – Épreuve 30 min Seuls les points au-dessus de 10 comptent

Présentation du candidat dans la langue retenue

Présentation d'un document didactique ou pédagogique de 2 pages max., évaluation sur comment exploiter le document (objectifs et modalités...).

Analyse du SNUipp-FSU 69

Une fois de plus, beaucoup d'importance accordée aux apprentissages fondamentaux. La volonté du ministère de procéder à ce recentrage est bien prégnante.

D'autre part, dans l'ancienne mouture du CRPE, l'épreuve sur dossier permettait de valoriser la spécialité de chaque enseignant-e alors qu'on observe ici le resserrement autour d'une capacité à appliquer et moins à produire. Cette réforme du CRPE va dans le sens de la volonté de Blanquer de faire aller le métier vers un métier d'exécutant-es et non de conceptrices et concepteurs

Enfin, l'accent est mis sur l'aspect disciplinaire des maths et du français et moins sur l'aspect didactique. Il n'est plus question d'épreuves où il faut analyser les erreurs des élèves et comprendre comment on enseigne puisque le but sera d'appliquer des méthodes.

Cette réforme du CRPE est donc inquiétante et va dans le même sens que l'ensemble des réformes du ministre Blanquer.

SNUipp-FSU

Texte de référence : Arrêté du 25 janvier 2021 publié au J.O. n°0025 du 29.01.21